

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE F L O I R A C

Séance du 12 décembre 2016

Objet

**Gestion active
de la dette –
constitution d'une
provision pour
dépréciation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 décembre 2016 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**N. LACUEY – M. GRANJEON – P. CAVALIERE – J. DURLIN – JC. GALAN –
M. CHEVAUCHERIE – L. REMAUT – A. COLLIN – E. MILLORIT – J. LAQUIEZE –
N. BONNAL – V. LOUKOMBO SENGAL – JM. MEYRE – P. DANDY – A. RAIMI –
C. BAGILET – G. LARUE – A. BOURIGAULT – R. HERMENT – P. VERBOIS –
P. ROBERT – N. CALT – C. VELU – G. BELLOC – S. HADON – M. MENENDEZ**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**C. NAFFRICHOUX à N. LACUEY – C. LACUEY à JJ. PUYOBRAU
D. IGLESIAS à JC. GALAN – V. CARRERA à M. GRANJEON
V. LERAUT à P. CAVALIERE – ML. FEURTET à P. ROBERT**

M. CALT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au moment de la préparation budgétaire, une provision de 28 000 € avait été inscrite sur le budget de la Commune au regard de l'évolution que les intérêts d'un emprunt pouvaient subir en raison de l'évolution de l'inflation.

Les difficultés économiques que la zone euro traverse depuis plusieurs mois peuvent en effet entraîner une inflation négative. Or, un emprunt souscrit auprès de la société générale et pour lequel le capital restant dû s'élèvera à 1 145 587,59 € au 1/01/2017 (contre 1 218 787

au 31/12/2016), est indexé sur l'évolution de l'inflation selon la formule (5,51% - 5 x inflation euro si inflation France <0%) et (5,51%- 5 x inflation euro – inflation France sinon).

Pour information, les taux constatés sur cet emprunt les années passées sont les suivants :

| Années | Taux d'intérêt constaté |
|--------|-------------------------|
| 2008 | 3,78 |
| 2009 | 7,35 |
| 2010 | 4,13 |
| 2011 | 1,60 |
| 2012 | 1,93 |
| 2013 | 4,34 |
| 2014 | 5,49 |
| 2015 | 6,08 |

Ils sont à comparer au taux fixe qui aurait pu être retenu au moment de la signature du contrat et qui s'élevait à 4,73%.

Estimant que l'inflation pourrait à nouveau être négative dans les prochains mois, il semble prudent de constituer la provision conformément aux prévisions budgétaires.

La provision de 28 000 € correspond au risque de voir l'inflation s'élever à -0,3%. Elle couvre le différentiel entre le taux fixe qui aurait pu être contracté à la signature du contrat (4,73%) et le taux résultant de l'inflation de -0,3% (taux d'intérêt de 7,01%).

Vu l'instruction comptable M14 et notamment le tome 2, titre 3, chapitre 4, paragraphe 3 ;
Vu la prévision inscrite au budget primitif 2016 à l'article 6817 ;
Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 30 novembre 2016 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de constituer une provision de 28 000€ pour couvrir le risque de dépréciation d'un actif circulant en raison de l'évolution que l'inflation pourrait connaître dans les prochains mois.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 12 décembre 2016

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU

| | |
|----------------------|-----------|
| Nombre de votants : | 33 |
| Suffrages exprimés : | 33 |
| Pour : | 24 |
| Contre : | |
| Abstention : | 9 |